Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

DISSERTATION S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE
PROPOSITION DE CORRIGÉ

Sujet : Le commerce international s'explique-t-il uniquement par les échanges entre pays à spécialisations différentes ?

Programme officiel :
Science économique

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?	- Comprendre le rôle des dotations factorielles et technologiques (avantages comparatifs) dans les échanges commerciaux et la spécialisation internationale. - Comprendre le commerce entre pays comparables (différenciation des produits, qualité des produits, et fragmentation de la chaîne de valeur). - Comprendre que la productivité des firmes sous-tend la compétitivité d'un pays, c'est-à-dire son aptitude à exporter. - Comprendre l'internationalisation de la chaîne de valeur et savoir l'illustrer. - Comprendre les effets induits par le commerce international : gains moyens en termes de baisse de prix, réduction des inégalités entre pays, accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays ; comprendre les termes du débat entre libre-échange et protectionnisme.

Exploitation possible des documents :

Document 1	- Le graphique montre l'accroissement à long terme de la part des chaînes de valeur mondiales dans les échanges internationaux. Globalement, pour exporter, les firmes ont tendance à importer de plus en plus de consommations intermédiaires pour fabriquer un produit. – On observe d'abord un rythme de croissance relativement soutenu et régulier entre les années 1970 et la crise de 2008 qui accompagne le processus de mondialisation de la production de biens et de services (+ 15 points environ entre 1970 et 2008), puis une baisse liée au ralentissement de la croissance du commerce international. – Les chaînes de valeur mondiales participent du commerce entre pays comparables.
Document 2	– Le tableau présente les échanges commerciaux entre deux économies distinctes, la France et le Qatar en 2018. Leurs dotations factorielles sont différentes : par exemple, les importations de la France en provenance du Qatar sont constituées à 86,1 % de gaz naturel et de produits pétroliers. – Ces avantages comparatifs peuvent aussi avoir été le fruit d'une politique volontariste destinée à développer les dotations technologiques. C'est le cas de la France avec son industrie

	aéronautique : 77 % de ses exportations vers le Qatar concernent des aéronefs et engins spatiaux. – Ces échanges commerciaux correspondent à du commerce entre branches différentes.
Document 3	– Le diagramme en bâtons représente la part en % des exportations de haute technologie dans les exportations de biens manufacturés en 2019 selon la Banque Mondiale. – Cette part diffère d'un pays à l'autre : elle est plus élevée dans les pays les plus développés. Par exemple, l'Islande exporte proportionnellement 4 fois plus de ces produits de haute technologie dans le total des biens manufacturés, comparée à l'Inde. – Ces avantages comparatifs de nature technologique peuvent être construits grâce à des investissements en recherche et développement et dans l'éducation afin de se doter d'une main-d'œuvre qualifiée, productive et innovante.
Document 4	– Le graphique montre l'évolution du commerce intrabranche dans l'ensemble du commerce de chaque zone : entre 1967 et 2016, mises à part les années 2000, la part de ce type de commerce progresse (de 20 points environ pour l'Union européenne à 28 pays passant de 38 % à 58 % ; et de 11 points pour l'ALENA, passant de 39 à 50 %). – Le commerce entre pays comparables peut résulter d'une recherche de différenciation des produits de la part des firmes pour éviter une concurrence par les prix. De leur côté, les consommateurs expriment une demande de différence : des produits apparemment similaires peuvent présenter des caractéristiques différentes. Cette diversité de l'offre est avantageuse pour les consommateurs et stimulante pour les producteurs donc pour le commerce international.

Problématique possible :

Traditionnellement, le commerce s'explique par des échanges de produits différents entre des pays à spécialisations différentes. Pour autant, on observe quotidiennement des échanges croisés de produits de qualité et de variété différentes entre pays. Si le commerce international ne s'explique pas alors uniquement par des échanges entre pays à spécialisations différentes, pour quelles raisons existe-t-il également des flux commerciaux ente pays comparables ?

Proposition de plan détaillé :

I) Le commerce international s'explique en partie par des échanges entre pays à spécialisations différentes.	**II) Le commerce international s'explique aussi en partie par des échanges entre pays comparables.**
A) Les échanges entre pays à spécialisations différentes s'expliquent par les avantages comparatifs.	**A) La différenciation des produits et la fragmentation de la chaîne de valeurs expliquent le commerce entre pays comparables.**

• Partisan du libre-échange, Ricardo a théorisé les avantages comparatifs pour justifier des échanges commerciaux entre pays différents. Chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production où il est relativement le plus productif et à importer les autres types de produits. • Ceci a été approfondi pour expliquer les échanges par d'inégales dotations factorielles : chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production utilisant le facteur de production abondant et à importer les autres types de produits.	• Le commerce entre pays comparables peut résulter d'une recherche de différenciation des produits, notamment pour éviter une concurrence par les prix. Qu'elle porte sur la qualité ou sur la variété, cela permet de répondre à la demande de diversité des consommateurs. Ainsi, des voitures allemandes sont achetées en France, tout comme des voitures étrangères en Allemagne et en Italie alors que ces trois pays ont des constructeurs nationaux. • La fragmentation de la chaîne de valeurs permet aussi d'expliquer le commerce entre pays comparables. Le commerce entre pays comparables ne se limite pas aux biens finals ; il concerne également les biens intermédiaires. Le poids du commerce de biens intermédiaires est en forte croissance depuis les années 1970, notamment parce que les firmes ont procédé à une fragmentation internationale de leurs chaînes de valeur.
B) Ce commerce est un commerce entre branches différentes, voire complémentaires.	**B) Le commerce est en partie un commerce intrabranche.**
• La spécialisation internationale justifie des échanges entre branches différentes : par exemple, les importations de la France en provenance du Qatar sont constituées à 86,1 % de gaz naturel et de produits pétroliers. • Au-delà de ces dotations factorielles, ces avantages comparatifs peuvent être volontairement construits pour reposer sur des dotations technologiques. C'est le cas de la France avec son industrie aéronautique : 77 % de ses exportations vers le Qatar concernent des aéronefs et engins spatiaux. • Cet échange fondé sur les avantages comparatifs contribue à la fragmentation de la chaîne de valeurs. Les échanges ne concernent pas seulement des produits finis mais	• La part du commerce intrabranche progresse entre 1967 et 2016, mises à part les années 2000 (de 20 points environ pour l'Union européenne à 28 passant de 38 % à 58 % ; et de 11 points pour l'ALENA, passant de 39 à 50 %). • Le développement des accords de libre-échange depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a multiplié les opportunités de proposer à ses partenaires des produits certes différents mais aussi des produits similaires, d'une qualité différente.

aussi et de plus en plus des produits intermédiaires.	

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

ÉPREUVE COMPOSÉE – SUJET A
PROPOSITION DE CORRIGÉ

Première partie : **Mobilisation des connaissances (4 points)**

Question : Comment les droits de propriété influent-ils sur la croissance économique ?
Science économique
Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?

Réponse possible :
Les droits de propriété correspondent au droit d'utiliser, d'exploiter et de tirer un revenu d'un actif dont on est propriétaire. Les droits de propriété garantissent la croissance économique car les agents économiques ne sont incités à entreprendre, produire et investir que s'ils sont assurés de disposer des fruits de leur propriété et de leur activité. Les droits de propriété favorisent donc la sécurité économique en réduisant l'incertitude.
En outre, les droits de propriété que sont les brevets protègent l'innovation qui est un facteur de croissance économique. Seule l'entreprise qui a innové et donc supporté les coûts de l'innovation peut en tirer profit. Il s'agit d'une protection provisoire, si bien qu'au-delà d'un certain temps, cette innovation tombe dans le domaine public : cela favorise l'imitation, et donc d'autres innovations, qui jouent un effet d'entraînement sur l'économie. Les innovations permettent d'améliorer la productivité globale des facteurs, source de croissance économique.

Deuxième partie (6 points) : **Étude d'un document**
Sociologie et science politique
Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?

Question 1 : Quel lien peut-on établir entre l'âge et le vote ? *(2 points)*

Réponse possible :
Ce tableau nous montre qu'il existe globalement une corrélation positive entre l'âge et le vote (et donc une corrélation négative entre l'âge et l'abstention). En effet, le vote systématique augmente avec l'âge. Ainsi en 2017, 16,5 % des inscrits sur les listes électorales de 25 à 29 ans ont voté systématiquement (donc aux 2 tours des élections présidentielles et aux 2 tours des élections législatives) contre 51,3 % des inscrits sur les listes électorales de 70 à 75 ans.
De même, l'abstention systématique diminue avec l'âge : en 2017, 24,2 % de 25-29 ans se sont abstenus systématiquement contre 7,3 % des 50-54 ans et 8,7 % des 70-75 ans.
On note cependant qu'après 75 ans, le vote systématique aux élections a tendance à diminuer et le taux d'abstention tend à augmenter.

Question 2 : A l'aide du document et de vos connaissances, montrez que le vote, comme forme d'engagement politique, dépend de variables sociodémographiques. *(4 points)*

Réponse possible :

L'engagement politique désigne un ensemble d'activités variées (actions, comportements) incluant le vote sans pour autant s'y réduire.
L'engagement politique dépend de variables sociodémographiques telles que le sexe, l'âge et la génération, la catégorie sociale ou encore le diplôme.
À travers ce document, on voit notamment que l'âge, le niveau de diplôme et la catégorie sociale influencent le vote aux élections de 2017 :
- les plus de 25 ans votent de manière plus systématique aux élections de 2017 que les plus jeunes, leur taux d'abstention est plus donc faible.
- les plus diplômés votent de manière plus systématique aux élections de 2017 que les personnes sans diplôme (vote systématique des « diplômes supérieur au bac » : 41,6 %, des « sans diplôme » : 28,7 %), leur taux d'abstention est plus donc faible (diplôme supérieur au bac : 8,2 %, sans diplôme : 25 %).
- les catégories sociales les plus favorisées (cadres et professions intellectuelles supérieures) votent de manière plus systématique aux élections de 2017 que les moins favorisés (personnes sans activité professionnelle, ouvriers), leur taux d'abstention est plus donc faible (vote systématique des cadres : 45,1 %, des personnes sans activité professionnelle : 25,9 %).
De manière générale, on observe en France que les hommes, les personnes âgées de 25 ans et plus, les titulaires d'un niveau de diplôme élevé, les membres des catégories moyennes et supérieures sont plus disposés à s'engager politiquement que, respectivement, les femmes, les plus jeunes, les individus peu diplômés et les membres des catégories populaires.

Troisième partie : **Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)**

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.

Programme officiel :
Sociologie et science politique

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quelles mutations du travail et de l'emploi ?	Comprendre comment le numérique brouille les frontières du travail (télétravail, travail / hors travail), transforme les relations d'emploi et accroît les risques de polarisation des emplois.

Exploitation possible des documents :

Document 1	Ce document montre que 3 % des salariés pratiquent régulièrement le télétravail en 2017. Les catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées sont davantage concernées par le télétravail que les moins qualifiées. Ainsi en 2017, 11,1 % des cadres déclarent télétravailler (au moins 1 jour par semaine) contre seulement 1,4 % des employés. Le numérique, notamment le recours à la pratique du télétravail, contribue à transformer les modalités de l'activité professionnelle et à brouiller la frontière entre le temps consacré à la vie privée et le temps consacré à travailler.
Document 2	Ce document met en avant la polarisation de l'emploi sous l'effet du numérique. En effet, le numérique contribue au développement de deux catégories d'emplois : - des emplois très qualifiés, qui sont « des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative » (ingénieurs spécialisés en informatique par exemple) ; - des emplois peu ou pas qualifiés, peu rémunérés (ouvriers logistiques dans les entrepôts liés à la vente en ligne par exemple) Parallèlement, on constate une baisse des professions intermédiaires (depuis 1990) dont certaines fonctions ont pu être remplacées par le numérique.
Document 3	Le document montre que le numérique transforme les relations d'emploi en développant de nouveaux statuts d'emploi, situés dans les faits à la frontière du salariat et du travail indépendant (statut d'auto-entrepreneur notamment). Avec les plateformes numériques, les travailleurs sont mis en relation directement avec les utilisateurs : cette organisation procure des avantages (diminution des coûts pour les entreprises, liberté d'organisation pour les travailleurs) mais aussi des inconvénients (faible protection juridique des travailleurs, dépendance économique vis-à-vis de la plateforme).

Raisonnement possible :

Le numérique renvoie aux technologies de l'information et de la communication (TIC) mais également à la robotique, à l'intelligence artificielle et au « big data ». Son développement depuis les années 2000 a largement impacté les modes de production et d'organisation du travail et transformé les relations d'emploi.

- Le numérique modifie l'organisation du travail et brouille les frontières du travail en remettant en cause la distinction entre temps de travail et hors-travail, entre vie privée et activité professionnelle, notamment pour les catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées grâce aux ordinateurs personnels (document 1).
A ce titre, le télétravail (ou travail à distance) provoque des effets ambivalents sur la qualité de l'emploi : s'il permet aux travailleurs de gagner en autonomie (flexibilité des horaires, auto-organisation, diminution du temps de transport), il risque néanmoins, en décloisonnant vie privée et vie professionnelle, de placer le travailleur dans une situation de disponibilité permanente au travail.

- Le numérique transforme la structure des emplois et accroît le risque de polarisation des emplois entre les emplois très qualifiés et fortement rémunérés d'une part et les emplois peu ou pas qualifiés et faiblement rémunérés, d'autre part. En effet, le numérique s'accompagne de la création d'emplois très qualifiés et bien rémunérés (par exemple, ingénieurs spécialisés en informatique) dont la productivité peut même augmenter grâce aux outils technologiques utilisés. Au contraire, certains emplois peu ou pas qualifiés (comme les services à la personne) résistent à la logique d'automatisation. Ils sont peu rémunérés car leur productivité est faible. Le numérique créé également des emplois peu qualifiés et peu rémunérés (par exemple : emplois logistiques de la vente en ligne). Il renforce donc le clivage entre emplois qualifiés et non qualifiés. En revanche, on constate une baisse des emplois à qualification intermédiaire depuis les années 1990 puisque le numérique se substitue notamment aux tâches routinières y compris cognitives, comme le secrétariat administratif (document 2).

- Enfin, le numérique transforme les relations d'emplois en brouillant les frontières entre le salariat et le non-salariat. Les plateformes numériques créent une tension entre autonomie des travailleurs et contrôle numérique. Les travailleurs sont rémunérés à la tâche et peuvent gagner en liberté concernant l'organisation du temps de travail à l'instar des non-salariés. Cependant, ils sont dans une relation de dépendance économique avec la plateforme et ne bénéficient pas des droits attachés au statut de salarié (document 3).

ÉPREUVE COMPOSÉE – SUJET B
PROPOSITION DE CORRIGÉ

Première partie **: Mobilisation des connaissances *(10 points)***

Question 1 (4 points)

Quels sont les objectifs de la politique européenne de concurrence ?
Science économique
Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

Réponse possible :
La politique de la concurrence peut être définie comme l'ensemble des dispositifs permettant de contrôler et réguler le degré de concurrence sur un marché. La politique de la concurrence mise en œuvre par l'Union européenne répond à un objectif général : garantir un bon fonctionnement du marché concurrentiel qui doit permettre à la fois plus d'innovation et le maintien de prix bas. Cela est bénéfique pour la compétitivité des entreprises, pour le pouvoir d'achat des consommateurs et donc pour la croissance.
Pour cela, les autorités de la concurrence européennes s'efforcent de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles de certaines entreprises (ententes, abus de position dominante) et d'éviter les risques de concentration excessive.

Question 2 (3 points)

Vous présenterez deux évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle.
Sociologie et science politique
Comment est structurée la société française actuelle ?

Réponse possible :
En France, la structure socio-professionnelle a connu de nombreuses évolutions depuis la seconde moitié du XXe siècle. Les candidats doivent présenter deux évolutions parmi les quatre du programme (salarisation, tertiarisation, élévation du niveau de qualification, féminisation des emplois).
Exemples :
- La salarisation de l'emploi, c'est-à-dire l'accroissement de la part des emplois salariés parmi l'ensemble des emplois, constitue en effet une grande évolution de la structure socioprofessionnelle depuis la seconde moitié du XXe siècle. Le salariat se caractérise par une relation de subordination à un employeur, encadrée par un contrat de travail. Parmi les catégories socioprofessionnelles (CSP) en forte expansion, on trouve les CSP de cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires et les employés, qui sont en grande partie, voire exclusivement (dans le cas des professions intermédiaires et des employés) composées de salariés.
- La féminisation des emplois constitue une autre évolution majeure de la structure socioprofessionnelle. Elle correspond à l'augmentation de la part des femmes dans l'ensemble des emplois. En France, dès le début de XXe siècle, la féminisation de la population active était déjà relativement importante comparativement aux autres pays européens, mais à partir des années 1960, le mouvement s'amplifie.

Question 3 (3 points)

Distinguez égalité des droits et égalité des chances.
Regards croisés
Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

Réponse possible :
L'objectif de cette question est de mettre en avant les différences entre deux formes d'égalité : l'égalité des droits et l'égalité des chances.
L'égalité des droits est un principe selon lequel tous les individus sont égaux devant la loi. Ils bénéficient alors des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs.
L'égalité des droits ne garantit pas l'égalité des chances, même si la seconde n'existe pas sans la première. En effet, l'égalité des chances est un principe selon lequel la situation sociale acquise par les individus est indépendante de la situation sociale héritée.
Les élèves pourront mobiliser différents exemples pour illustrer cette distinction. Ainsi, avoir un droit garanti et égal d'accéder à l'école jusque 16 ans, en France, n'est pas une garantie de réussite égale pour tous : il persiste des inégalités en fonction de l'origine sociale des élèves.

Deuxième partie : **Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)**

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.

Proposition de corrigé : voir *supra*.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.